

ENQUETE PARCELLAIRE

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
Enquête du 4 Février 2008 au 7 Mars 2008

*Aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des
Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE*

Rapport du commissaire-enquêteur

Avril 2008

Enquête parcellaire

Aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE

MISSION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Nous, soussigné Philippe BOURGET, avons été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête parcellaire concernant le projet d'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE, par décision n° E07000326/84 en date du 20 décembre 2007 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NIMES.

Par arrêté SI2008-01-08-0030-PREF, en date du 8 janvier 2008, Monsieur le Préfet de Vaucluse :

- a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 4 février 2008 au 7 mars 2008 sur le projet d'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE, soit pendant une durée de 33 jours.
- a rappelé notre désignation en qualité de commissaire-enquêteur.
- nous a confié notamment la mission suivante :
 - Vérifier les documents constituant le dossier d'enquête, déposé en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE, en vue de leur consultation par le public.
 - Coter et parapher le registre d'enquête à feuillets non mobiles afin de recevoir les observations éventuelles du public.
 - Recevoir les autres observations écrites adressées au commissaire-enquêteur en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE.
 - Recevoir personnellement les observations du public en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE
 - Le lundi 04 février 2008 de 9h00 à 12h00
 - Le mardi 12 février 2008 de 9h00 à 12h00
 - Le mercredi 20 février 2008 de 14h00 à 16h00
 - Le jeudi 28 février 2008 de 14h00 à 16h00
 - Le Vendredi 07 mars 2008 de 14h00 à 16h00
 - Examiner les observations recueillies ou consignées au registre d'enquête.
 - Etablir un rapport et adresser l'ensemble avec nos conclusions motivées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le présent document scindé en deux parties, d'une part le rapport du commissaire-enquêteur, d'autre part les conclusions du commissaire-enquêteur, a pour objet de rendre compte de l'exécution de cette mission.

DEROULEMENT ADMINISTRATIF DE L'ENQUETE

AFFICHAGE ET PUBLICITE

Conformément à son article 10, l'arrêté de Monsieur le Préfet de Vaucluse, en date du 08 janvier 2008, ordonnant l'enquête publique et réglementant son déroulement a été publié et affiché en Mairie et sur les lieux concernés, du 4 février 2008 au 7 mars 2008.

Le certificat d'affichage de Monsieur le Maire de CHATEAUNEUF-DU-PAPE en date du 18 janvier 2008 est versé au dossier d'enquête.

Un avis d'enquête a été publié respectivement dans les journaux LA PROVENCE et LE DAUPHINE LIBERE, 15 jours au moins avant le début de celle-ci, soit le 16/01/2008 et rappelé le 06/02/2008 (dans les huit premiers jours de l'enquête).

LE DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'enquête visé à l'article 2 de l'arrêté de Monsieur le Préfet de Vaucluse était constitué des documents suivants :

- Registre d'enquête.
- Copie de l'arrêté n° SI2008-01-08-0030-PREF en date du 08 janvier 2008, de Monsieur le Préfet de Vaucluse.
- Certificat d'affichage de l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2008 de Monsieur le Maire de CHATEAUNEUF-DU-PAPE
- Copie de la notification faite au propriétaire concerné.
- Dossier d'enquête parcellaire (Plan de situation, Etat parcellaire)

LE DOSSIER D'ENQUETE A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Le 31 janvier 2008, nous avons paraphé le registre d'enquête et consulté les documents constitutifs du dossier d'enquête, déposé en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE.

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête ont été à la disposition du public en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le commissaire-enquêteur a été à la disposition du public en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE :

- Le lundi 04 février 2008 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 12 février 2008 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 20 février 2008 de 14h00 à 16h00
- Le jeudi 28 février 2008 de 14h00 à 16h00
- Le Vendredi 07 mars 2008 de 14h00 à 16h00

Le registre d'enquête a été clos par Monsieur le Maire de CHATEAUNEUF-DU-PAPE le 7 mars 2008 à 17h00.

Le registre d'enquête et le dossier d'enquête relatifs au projet d'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE, ont été mis à la disposition du commissaire-enquêteur le 12 mars 2008 (par envoi recommandé).

Enquête parcellaire

Aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE

EXPOSE DU PROJET SOUMIS A L'ENQUETE

Le projet présenté a pour objectif l'acquisition de terrains afin de réaliser l'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu à CHATEAUNEUF-DU-PAPE afin de protéger les populations riveraines du fossé des Relagnes du risque de crues torrentielles.

L'enquête parcellaire a pour objet de déterminer avec exactitude les parcelles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires et ayant-droits afin de définir une indemnisation. Si le projet est déclaré d'utilité publique, un arrêté permettra de déclarer cessibles les parcelles dont l'acquisition est nécessaire, sur la base de l'enquête parcellaire. Dans ce cas, les parcelles concernées peuvent être acquises par accord amiables entre les parties ou par voie judiciaire selon une procédure d'expropriation.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le registre d'enquête comporte une observation du public (hors du cadre de l'enquête) et nous n'avons pas reçu de correspondance relative à l'enquête parcellaire.

Pendant ses permanences, le commissaire-enquêteur a reçu neuf personnes dont les remarques étaient sans lien direct avec le dossier présenté, plusieurs enquêtes ayant été conduites simultanément.

ACTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire-enquêteur a mené les actions suivantes :

- Avant le début de l'enquête, étude du dossier, contrôle des dispositions prises pour l'affichage.
- Déplacement sur site pour la visite des lieux, accompagné de M. RABANEL (directeur de l'aménagement au sein de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze) puis seul.
- Rédaction du présent rapport, les conclusions du commissaire-enquêteur étant dans une section séparée.

Fait à AVIGNON, le 7 avril 2008

Le Commissaire-enquêteur

Philippe BOURGET
COMMISSAIRE ENQUETEUR

Enquête parcellaire

Aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE

Enquête parcellaire

Aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE

ENQUETE PARCELLAIRE

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
Enquête du 4 Février 2008 au 7 Mars 2008

*Aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des
Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE*

Conclusions du commissaire-enquêteur

Avril 2008

L'enquête diligentée à la demande de Monsieur le Préfet de Vaucluse s'est déroulée dans les conditions prévues par l'arrêté n° SI2008-01-08-0030-PREF du 8 janvier 2008.

Pendant ses permanences, le commissaire-enquêteur a reçu neuf personnes dont les remarques étaient sans lien direct avec le dossier présenté, plusieurs enquêtes ayant été conduites simultanément.

Le registre d'enquête comporte une seule remarque (hors sujet).

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

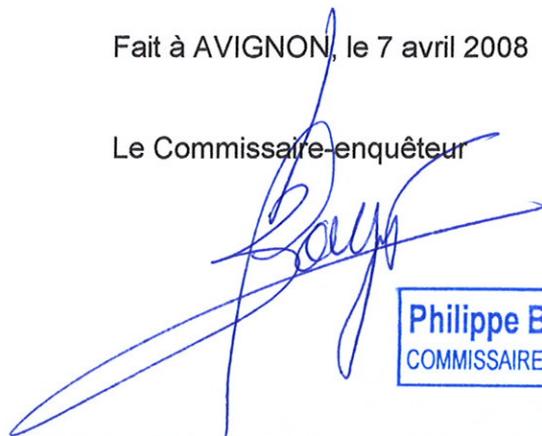
Le commissaire-enquêteur s'est assuré des points suivants :

- L'emprise expropriable a été délimitée avec précision.
- L'emprise indiquée dans le projet est bien conforme à l'objet présenté dans le projet de déclaration d'utilité publique.
- Les titulaires de droits sur les parcelles concernées par le projet sont clairement identifiés, à savoir
 - La SC VIGNOLE DE VAUDIEU à CHATEAUNEUF-DU-PAPE, section C 531,532,967.
 - Mme ROMAN née RAFFY, rue Maurice Thorez à ORANGE, section C 533,534
- Les titulaires de droits cités ci-dessus, conformément l'article R11-22 du code de l'expropriation, ont bien fait l'objet d'une mesure d'information individuelle sur l'enquête en cours, signifiée par lettre recommandée du 28 janvier 2008.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous émettons un **avis favorable** sur l'enquête parcellaire visant le projet d'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE, conformément au dossier présenté au cours de l'enquête.

Fait à AVIGNON, le 7 avril 2008

Le Commissaire-enquêteur



Philippe BOURGET
COMMISSAIRE ENQUETEUR

Enquête parcellaire

Aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE